



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique économique

Question au Gouvernement n° 2450

Texte de la question

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DES OUTRE-MER

M. le président. La parole est à M. Ary Chalus, pour le groupe radical, républicain, démocrate et progressiste.

M. Ary Chalus. Monsieur le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique, les institutions européennes devraient bientôt approuver le plan d'investissement pour l'Europe et établir un fonds européen pour les investissements stratégiques. Ce plan doit viser des projets viables offrant une véritable valeur ajoutée pour l'économie européenne.

Nous n'ignorons pas le contexte dans lequel a été bâti le budget pour 2015, qui vise à réduire les dépenses publiques et le niveau d'endettement. L'outre-mer entend et comprend cela. Respectueux des engagements pris auprès des instances européennes, nous prendrons part à l'effort demandé à la nation.

Dans le prolongement de votre projet de loi, je reviens sur quelques propositions que j'ai transmises au Gouvernement, en mettant en avant les secteurs innovants dans lesquels nous espérons créer de la croissance et de la compétitivité.

S'agissant de la transition énergétique, la ministre de l'écologie a très récemment pu vérifier sur place que nos réalisations pouvaient servir d'exemples.

Concernant l'agriculture, nous n'avons pas le sentiment d'avoir quitté le modèle traditionnel – rhum, sucre, canne – pour entrer véritablement dans un modèle de diversification agricole.

Enfin, j'aimerais redire la nécessité d'investir réellement dans l'innovation et l'économie numérique en encourageant les technopoles et les pépinières d'entreprises.

L'Union européenne incite les régions ultrapériphériques à investir ces champs d'action. Cette volonté devrait d'ailleurs se formaliser dans les nouveaux programmes opérationnels interrégionaux 2014-2020.

Faute d'un plan de relance de l'investissement, nous subissons les réductions de crédits.

Notre actualité est marquée par des incertitudes quant au financement du futur centre hospitalier en Guadeloupe, ou par la grogne des avocats sur la suppression de la territorialité de la postulation. Le moral et les carnets de commandes des entreprises atteignent des niveaux alarmants. Cette morosité ambiante tient plus du manque de visibilité sur les opportunités d'avenir que de la peur du changement.

Monsieur le ministre, ce n'est pas seulement de moyens supplémentaires que nous avons besoin, c'est surtout

d'une nouvelle stratégie, d'un regard nouveau qu'il convient de porter sur l'outre-mer. Une plus grande concertation et une mobilisation des services permettraient d'obtenir des résultats, sans avoir recours à de nouveaux moyens financiers. Le moment n'est-il pas enfin venu de renforcer la concertation en amont, pour aller plus loin ensemble, dans l'intérêt de nos territoires, afin d'améliorer l'efficacité des mesures prises ?
(*Applaudissements sur les bancs du groupe RRDP.*)

M. le président. La parole est à Mme la ministre des outre-mer.

Mme George Pau-Langevin, ministre des outre-mer. Monsieur le député, je partage un certain nombre de vos préoccupations concernant les difficultés que connaissent les outre-mer. Par exemple, des questions relatives à l'eau nous préoccupent aujourd'hui.

Nous savons aussi qu'au cours de la dernière période, les moyens mis à la disposition des outre-mer ont significativement augmenté. Pour mener des projets structurants, pour la formation des hommes, pour le développement durable, nous avons besoin de travailler ensemble de sorte que ces moyens soient utilisés le mieux possible.

Je tiens à rappeler que l'outre-mer est une priorité pour ce gouvernement, et que nous avons invité les instances européennes à partager cette priorité.

M. Yves Censi. Pour ce gouvernement, il n'y a que des priorités !

Mme George Pau-Langevin, ministre. Pour ce qui me concerne, cette priorité est absolument respectée. Elle se traduit d'ailleurs dans le budget. Dans le projet de loi de finances pour 2015, en effet, les crédits alloués aux outre-mer ont significativement augmenté. Quant aux crédits européens, là encore, nous constatons une augmentation de l'enveloppe puisque, pour la Guadeloupe, dont vous êtes l'élu, les crédits vont progresser d'environ 15,5 % entre 2014 et 2020. Dans le cadre du contrat de plan État-région, l'effort annuel moyen de l'État va progresser de 27 %. Autrement dit, les outre-mer disposent aujourd'hui de moyens qui ne sont pas négligeables.

Vous avez raison, nous avons besoin d'améliorer la concertation : la stratégie doit être définie d'une manière de plus en plus concertée. Vous savez que je suis à la disposition des élus. Nous travaillons ensemble. Ensemble, nous ferons en sorte que les outre-mer soient les bénéficiaires de la prochaine période. (*Applaudissements sur quelques bancs des groupes SRC et RRDP.*)

Données clés

Auteur : [M. Ary Chalus](#)

Circonscription : Guadeloupe (3^e circonscription) - Radical, républicain, démocrate et progressiste

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2450

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Outre-mer

Ministère attributaire : Outre-mer

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [18 décembre 2014](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [18 décembre 2014](#)